

EVENEMENT EXCEPTIONNEL

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
TOUTES COLLECTIONS**

LISTE DE VENTE

VIEUX PAPIERS



timbr@phil[®]
du timbre à la philatélie

DIMANCHE 22 OCTOBRE 2017
à partir de 14h30

Salle de la Bourse
1, Rue du Mal de Lattre de Tassigny
67000 STRASBOURG

HÔTEL DES VENTES DE SAINT-DIE SVV
Anne et Germain MOREL
Commissaires-priseurs associés
6S. rue de la Prairie - 88100 Saint-Dié-des-Vosges

☎ 03 29 56 13 34

☎ 03 29 56 99 99

✉ maitres.morel@wanadoo.fr

🌐 www.interencheres.com

Visite des lots de 9h à 12h

VIEUX PAPIERS - BLEU

N° du lot	Désignation	Mise à prix
500	DOCUMENTS HISTORIQUES - A SAISIR 4 PARCHEMINS A PARTIR DE 1702 + 50 DOCUMENTS	350 €
501	2 CLASSEURS VIEUX PAPIERS DOCUMENTS FISCAUX (1) env 40 DOCUMENTS (2) 7 DOC + TIMBRES FISCAUX	250 €
502	THEILZETTEL - 15 SEPTEMBRE 1797	45 €
503	TELEGRAMM	50 €
504	1ERE COURSE DE CHEVAUX A STRASBOURG EN 1820	25 €
505	2 COURRIERS SIGNES MATHIS	130 €
506	FABRICANTS AUTOMOBILES - ALSACE - 4 DOCUMENTS	70 €
507	BRASSERIES ALSACE - 4 DOCUMENTS	90 €
508	FOURNISSEURS REGIONAUX - ALSACE - 6 DOCUMENTS	70 €
509	GRANDES ENTREPRISES - 4 DOCUMENTS	110 €
510	OBLIGATION F.C MULHOUSE 1893 - 3 DOCUMENTS	15 €
511	1 OBLIGATION DU 27 JANVIER 1891 - SCHILTIGHEIM	90 €
512	PARCHEMINS ET PAPIERS RELATIF AUX SECRETAIRES DUROY AU CONSEIL SOVERAIN D ALSACE A COLMAR DE 1712 A 1757 27 DOCUMENTS	360 €

Infos – timbr@phil

Michel RAUX

Président – 06 14 21 95 55

info@timbreaphilatelie.com

Liste des ventes à télécharger sur :

www.timbreaphilatelie.com

www.interencheres.com

Conditions de la vente

La vente est faite au comptant.

**Les acquéreurs paieront, en sus de l'adjudication, par lot, les frais et taxes suivants :
18 % T.T.C**

Tout bordereau excédant pour une même vente 1.000,00 €(frais compris) devra être réglé en totalité par chèque barré ou par tout autre moyen inscrivant le montant réglé au débit d'un compte tenu chez un établissement de crédit, une entreprise d'investissement ou une institution mentionnée à l'article 8 de la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984.

Tous les règlements partiels se rapportant à une dette dont le montant total dépasse ce seuil entrent dans le champ d'application de cet article.

Exclusion des non-résidents : Les transactions d'un montant supérieur à 1.000,00 € effectuées par les particuliers non commerçants n'ayant par leur domicile fiscal en France ne sont pas concernées et peuvent donc être réglées en espèces ou par chèques de voyage. Cependant ils sont désormais tenus de justifier de leur identité et de leur domicile, auprès du vendeur du bien ou du prestataire de service, pour tout règlement supérieur à 1.000,00 €

En cas de paiement par chèque non certifié, la délivrance des objets pourra être différée jusqu'à l'encaissement.

Le paiement par un adjudicataire au moyen d'un chèque sans provision n'entraîne pas la responsabilité de l'Etude et, en conséquence, le délivre de l'obligation de paiement au vendeur.

A défaut de paiement du montant de l'adjudication et des frais, une mise en demeure sera adressée à l'acquéreur par lettre recommandée avec avis de réception.

A l'expiration du délai d'un mois, après cette mise en demeure et à défaut de paiement de la somme due, il sera perçu sur l'acquéreur et pour prise en charge des frais de recouvrement un honoraire complémentaire de 10% du prix d'adjudication, avec un minimum de 250€

L'application de cette clause ne fait pas obstacle à l'allocation de dommages-intérêts et aux dépens de la procédure qui serait nécessaire, et ne préjuge pas de l'éventuelle mise en oeuvre de la procédure de folle enchère.

L'ordre numérique sera suivi.

Aucune réclamation ne sera admise après la vente concernant les restaurations d'usage et les petits accidents, les différentes expositions ayant permis aux acquéreurs l'examen des oeuvres présentées. Les dimensions sont données à titre indicatif. L'état des cadres n'est pas garanti. Le rentoilage, le parquetage ou le doublage, constituant des mesures conservatoires et non un vice, ne seront pas systématiquement signalés.

La vente de tous les lots est faite sans aucune espèce de garantie : ils sont vendus tels quels, dans l'état où ils se trouvent, les expositions successives préalables ayant permis aux acheteurs d'avoir leur propre jugement. Ils auront pu notamment vérifier si chaque lot correspond à la description du catalogue, la dite description constituant une indication qui n'implique aucune responsabilité quelle qu'en soit la nature.

L'Etude et les experts se chargent d'exécuter gracieusement les ordres d'achat qui leur sont confiés, en particulier par les amateurs ne pouvant assister à la vente. Si l'Etude reçoit plusieurs ordres pour des montants d'enchères identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui sera préféré, elle ne pourra engager sa responsabilité en cas d'erreur ou d'omission d'exécution de l'ordre.

En cas d'incertitude sur l'identité ou la garantie de l'émetteur, l'Hôtel des Ventes de Saint-Dié se réserve le droit de refuser certain ordre d'achat.

Toute personne souhaitant intervenir téléphoniquement devra en faire la demande par écrit accompagnée d'un relevé d'identité bancaire, et ce dans un délai de 48 heures avant la vente. Passé ce délai, aucune enchère téléphonique ne pourra être honorée.

